

# Rapport annuel 2020 du Comité de Surveillance Unique des Plans d'Épargne Retraite individuels

« BNP Paribas Multiplacements Privilège »

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur CARDIF, en application de l'article L 224-37 du code monétaire et financier.

## Rappel

Le contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège est un Plan d'Épargne Retraite individuel en vue de préparer la retraite souscrit par l'UFEP auprès de l'assureur CARDIF.

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats d'assurance-vie groupe (ou collectifs) auprès de CARDIF, compagnie d'assurance de BNP Paribas ou d'Assuvie filiale de Groupama et de BNP Paribas.

En adhérant à votre PER individuel, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a vocation à vous représenter auprès de la compagnie d'assurance et à vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur qui est tenu de lui fournir chaque année un rapport sur ces éléments. Le présent document a été établi par votre comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

## Liste des membres du Comité de surveillance unique des Plans d'Épargne Retraite Individuels

**M. Patrick JOACHIMSMANN**, adhérent au contrat BNP Paribas Multiplacements PER, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité.

**Mme Patricia CHASSAGNE**, Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant.

**M. Jean-Louis CAYROL**, ancien délégué général de l'association.

**Mme Ghislaine ROYER**, adhérente au contrat BNP Paribas Multiplacements PER, Actuaire et ancienne dirigeante de compagnie d'assurance.

## Environnement macro-économique et financier

La crise économique liée à la pandémie est aujourd'hui entrée dans une troisième phase. La première, en début d'année 2020 était celle de la surprise et du confinement entraînant une chute universelle de l'activité et des échanges. La seconde, quelques mois plus tard fut celle de la réouverture des économies aboutissant à un fort rebond de la production et de la demande. Depuis deux ou trois mois les indicateurs économiques montrent que l'on reste en zone d'expansion mais aussi que le rythme de la reprise s'est tassé.

Les banques centrales sont intervenues vigoureusement en conduisant des programmes d'actifs, augmentant ainsi fortement leurs bilans.

## Point sur la gestion financière du Fonds en Euros au cours des 12 mois 2020

Au 31 décembre 2020 la valeur du fonds en euros représentait 123,6 Mds €. Le premier semestre de l'année a été traversé par une crise sanitaire sans précédent et non prévisible. Les projections de croissance mondiale et les fortes incertitudes sur l'avenir ont déterminé CARDIF Assurance Vie à réagir rapidement pour protéger au mieux le fonds en euros.

Le repositionnement s'est en partie effectué par un allègement de la poche des obligations à taux fixe (68,8% fin 2020 vs 71,8% fin 2019) vers les placements alternatifs (protection contre la remontée des taux notamment) et de court terme qui passent de 1,1 à 4,1%. Au sein de la poche de taux les emprunts d'états ne représentent plus que 37,3% vs 41,7% fin 2019, la poche « crédit » est investie à 58% sur les financières. La part des actions reste à 13,3% quasiment inchangée en % mais la volatilité a été forte et des ventes significatives

ont été effectuées en début d'année. Des opportunités d'investissement sur des classes d'actifs plus résilientes ont été saisies. Le portefeuille immobilier, après quelques arbitrages, représente 7,4% de l'actif.

Ce portefeuille est très majoritairement (83%) investi en France. Les obligations à taux variable et indexées sur l'inflation représentent le solde (6,5% de l'actif). Le taux de rendement servi aux adhérents en 2020 est de 1,2% net de frais (1,40% en 2019).

## Les frais prélevés sur les actifs

Sur l'année 2020, les frais prélevés par l'assureur ont été conformes aux règles contractuelles prévues par les conditions générales du contrat et stipulées dans la notice. Rappelons que le produit ne dispose pas de clause de Participation aux Bénéfices contractuelle.

	Frais prélevés pour l'assureur		Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés par l'assureur
	Gestion	Performance de gestion financière		
Fonds en euros - Frais maximum contractuels	0,70%	NA	Pas de frais annuels prévus	0,70%
Fonds en euros - Frais prélevés en 2020	0,70%	NA		0,70%
UC -Frais maximum contractuels	0,70%	NA	20€ de droit unique	0,70%
UC -Frais prélevés en 2020	0,70%	NA		0,70%

Le total des frais perçus par l'assureur pour les capitaux affectés au fonds en euro s'élève donc à 0,70%. Pour les capitaux affectés aux supports en unités de compte le total des frais est également de 0,70% perçus par le biais d'une diminution du nombre d'unités.

## Les Unités de Compte

232 Unités de Comptes (UC) sont à la disposition des adhérents pour un encours total de 47,6M€. 7 compartiments de la Sicav BNP Paribas Perspectives représentent 58 % du total de l'encours.

## Les adhérents

L'exercice 2020 a vu s'accélérer le démarrage du produit, le nombre d'adhérents passe de 800 en 2019 à 2687 sans adhérent en phase de rente.

Au cours de cette année il y a eu 1 rachat exceptionnel.

## Les adhésions

En 2020, le plan a enregistré 1878 nouvelles adhésions. 201 transferts individuels entrants sont relevés dont 183 internes (principalement en provenance des PERP et 35 des PERM loi Madelin). Le taux de renonciation est de 0,36%.

## Les encours et les versements

Au 31 décembre 2020, l'encours du plan a atteint 77,7 M€ (vs 18 fin 2019). Le plan a enregistré des versements à concurrence de 59,5 M€. Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 43% sur le fonds en euros et 57% sur les unités de compte.

## Les réclamations

3 réclamations ont été enregistrées.

## Budget du Comité pour 2020 / 2021

Pour faire fonctionner le Comité Unique de Surveillance des PER (qui rassemble le suivi des trois PER individuels) il est prévu dans un premier temps un budget de 5K €. Ultérieurement, ce budget sera établi comme pour les autres comités de surveillance dédiés aux PERP, au prorata du nombre d'adhérents.

## Les actions commerciales menées en 2020

Du 12/05/20 au 31/12/20 chaque versement effectué dans le cadre d'une offre commerciale nommée PEP's 2020-2021 et d'un montant minimum de 7 K € pouvait bénéficier d'un abondement du taux de rendement net de frais du fonds en euros.

## Gestion administrative du plan

Les frais en cas de sortie sont de :

- 1,5% maximum prélevés sur chaque montant brut de rente versé au titre des frais de service de la rente, réduits à 1% en cas de rente unique.

0% en cas de sortie en capital ou en cas de déblocage anticipé.

## Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **Plan d'Épargne Retraite individuel BNP Paribas Multiplacements Privilège** son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **Plan d'Épargne Retraite individuel BNP Paribas Multiplacements Privilège du 23 mars 2021**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet [www.ufep.fr](http://www.ufep.fr) et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 27 mai 2021, sur le site de vote <https://ufep.votes.voxaly.com>.

Le Président et les membres  
du Comité de surveillance du Plan